Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200063055-20251204-2025_12_73-DE

Commune de Plounéour-Brignogan-Plages
❖❖❖❖❖
Canton de LESNEVEN
❖❖❖❖❖
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 202512.73

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Plounéour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le vingt-huit novembre de la même année, par Pascal GOULAOUIC, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale Kastell Mor, rue de l'Eglise.

Présents : Pierre ABAUTRET, Sandrine ABGRALL, Marie-Françoise BUORS, Pierre-Victor CHARBONNET, Paul GAC, Pascal GOULAOUIC, André LE BORGNE, Jean-François LE CLOAREC, Anna LE COZ, Jean-Michel LEHOUX, Mariannick LE MENN, Jean-Yves LE REST, Danièle LE VERCHE, Philippe N'GOMA, Marylène SALOU, Jean-Clément ZION.

Excusés : Catherine LE HIR, Pierre PHELEP, Julia ROUDAUT et Fabienne VARTEL.

Pouvoirs : Fabienne VARTEL à Jean-Michel LEHOUX.

Secrétaire de séance : Mariannick LE MENN est désignée secrétaire de séance.

Décision modificative n°2025-02 sur le budget principal de la commune

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative sur le budget principal de la commune en cette fin d'exercice 2025. Il est proposé au Conseil les ajustements suivants :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200063055-20251204-2025_12_73-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES		Montant DM	COMPTES		Montant DM
011 - Charges à caractère général		**42 400,00 €**	**013 - Atténuations de charges**		**4 200,00**
6042 - Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	-	5 000,00 €	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel		4 200,00
60611 - Eau et assainissement		1 700,00 €	**70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses**	-	**8 700,00**
60612 - Energie - Electricité		5 000,00 €	70311 - Concession dans les cimetières (produit net)		10 800,00
60621 - Combustibles		2 000,00 €	7032 - Droits de stationnement et de location sur la voie publique		1 300,00
60622 - Carburants	-	4 000,00 €	7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	-	12 000,00
60623 - Alimentation		500,00 €	70688 - Autres prestations de services	-	6 800,00
60628 - Autres fournitures non stockées	-	3 000,00 €	70878 - Remboursement de frais par des tiers	-	2 000,00
60632 - Fournitures de petit équipement	-	4 200,00 €	**73 - Impôts et taxes**		**1 900,00**
60636 - Vêtements de travail		2 500,00 €	73223 - Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000		1 900,00
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	-	2 000,00 €	**731 - Fiscalité locale**		**1 600,00**
611 - Contrats de prestations de services	-	8 000,00 €	73123 - Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière		600,00
613 - Locations	-	2 000,00 €	73154 - Droits de place		1 000,00
61521 - Entretien et réparations sur terrains		24 400,00 €	**74 - Dotations et participations**		**25 500,00**
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics		3 500,00 €	744 - FCTVA		12 800,00
615231 - Entretien et réparations sur voiries		8 000,00 €	74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF		3 400,00
615232 - Entretien et réparations sur réseaux		3 000,00 €	748374 - Dotation de développement - biodiversité et aménités rurale		1 000,00
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant		8 000,00 €	7488 - Autres attributions et participations		8 300,00
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers		7 000,00 €	**75 - Autres produits de gestion courante**		**12 000,00**
6156 - Maintenance	-	2 000,00 €	75813 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		1 700,00
618 - Divers services extérieurs		2 500,00 €	75883 - Excédents sur opérations de gestion		2 000,00
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-	2 000,00 €	75888 - Autres produits div. gestion courante (SMACL + Régul. Charge		26 700,00
623 - Publicité, publications, relations publiques		5 000,00 €	75888 - Autres produits div. gestion courante (Rbst CIARAN)	-	18 400,00
624 - Transports de biens et transports collectifs		2 500,00 €			
626 - Frais postaux et frais de télécommunications		5 000,00 €			
6283 - Frais de nettoyage des locaux		1 000,00 €			
62878 - Remboursements de frais à des tiers	-	7 000,00 €			
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	**6 500,00 €**			
6216 - Personnel affecté par le GFP de rattachement	-	6 500,00 €			
6218 - Autre personnel extérieur		30 000,00 €			
633 - Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)		2 500,00 €			
6411 - Personnel titulaire	-	98 500,00 €			
6413 - Personnel non titulaire		60 000,00 €			
6470 - Autres charges sociales		6 000,00 €			
65 - Autres charges de gestion courante		**600,00 €**			
6541 - Créances admises en non-valeur		800,00 €			
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	-	8 000,00 €			
65888 - Autres charges diverses de gestion courante		7 800,00 €			
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		**- €**			
681 - Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		- €			
Total Dépenses de Fonctionnement		**36 500,00 €**	**Total Recettes de Fonctionnement**		**36 500,00**

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES		Montant DM	COMPTES		Montant DM
231-102	Eglise P13 : Honor. Archi. / MO (Tranche ferme)	51 000,00 €	1335-100	Amendes de Police	3 000,00 €
2184-110	Biblio. P13 : Meubles + estrade (régie 4000€)	15 000,00 €	13251-107	Fds de Concours CLCL - Place Sausheim	50 000,00 €
2113-112	Répar. Grillage Tennis (en Fct)	- 10 564,00 €	13251-111	Fonds Verts	95 000,00 €
2138-112	Répar. Portes Chapelle Pol (en Fct)	- 3 474,00 €			
			1321-134	emprunt en euros (BP 135 217,44 €)	- 100 374,00 €
2183-114	Logiciel cantine (en Fct)	- 4 336,00 €			
			1641		
Total Dépenses d'Investissement		**47 626,00 €**	**Total Recettes d'Investissement**		**47 626,00**

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve la décision modificative 2025-02 sur le budget principal de la commune telle que présentée.

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait et délibéré à Plounéour-Brignogan-Plages,
Le 04 décembre 2025

